Les MRE bénéficieront de la gratuité des transferts de fonds jusqu'à fin 2009

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 28-05-2009 23:42:59

Les Marocains résidant à l'étranger (MRE) bénéficieront, jusqu'à fin 2009, de la gratuité des services assurés par les banques marocaines relatifs aux transferts de fonds, a indiqué le ministre délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, Mohamed Ameur.

Répondant à une question à la chambre des représentants, sur les effets de la crise mondiale sur les MRE, M. Ameur a expliqué que cette gratuité concerne les commissions retenues par les banques marocaines ou leurs réseaux à l'extérieur sur les transferts de fonds effectués par les Marocains du monde.

Concernant le taux de change, le ministre a indiqué que les banques marocaines appliqueront le taux le plus bas sur le marché.

Il a également fait état de l'extension des réseaux des banques marocaines et du renforcement de leurs agences à l'étranger pour inciter les Marocains à y ouvrir des comptes.

M. Ameur a, d'autre part, indiqué que son département a pris des mesures pratiques pour encourager les investissements des MRE au Maroc à travers la mise en place de mécanismes de promotion, la réduction du coût des transferts, le renforcement d'aide et d'appui aux niveaux administratif et social, la réduction des taxes consulaires et l'accompagnement des MRE en situation difficile.

En vue d'accompagner les MRE affectés par les effets de la crise mondiale, les banques marocaines procéderont au rééchelonnement de leurs dettes, a-t-il ajouté.

MAP